

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 27/02/2024
DECISION N° 20240227_B_028

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPIUS, Nathalie JOLIVET,
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusée représentée : Mme JOLIVET : Pouvoir à M.
VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n°20221108_D_140 du Conseil Communautaire du
08 novembre 2022 concernant la convention de délégation d'aides à
l'immobilier d'entreprises à passer avec le Département de la Haute-
Loire

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI 6B de Saint Just
Malmont**

Le Bureau,

N° 20240227_B_028

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à
la délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'immobilier des
entreprises avec le département de la Haute-Loire qui lui a été consentie par le Conseil
Communautaire en la matière,

- Décide d'attribuer une aide financière à la SCI 6B située 23 rue du stade à Saint
Just Malmont dans le cadre de son projet de réhabilitation d'un bâtiment de 600
m².
- Le montant du projet s'élève à 223 526,00 € HT avec un financement du
Département sollicité à hauteur de 22 353,00 € et une aide de la Communauté
de Communes Loire Semène de 2 235,00 €.
La participation financière de la Communauté de Communes représente 10 %
du montant HT de l'aide départementale.
Aussi, si la subvention départementale est réajustée pour un quelconque motif,
la part relevant de la Communauté de Communes sera réajustée.
Une convention entre la SCI 6B, le Conseil Départemental et la Communauté
de Communes Loire Semène, précisera les engagements des contractants et
les modalités d'attribution de l'aide à l'immobilier d'entreprise.
- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision d'attribution au porteur
de projet concerné.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces inhérentes au dossier.
- Charge Monsieur le Président de procéder au versement de l'aide financière
correspondante.

Cette décision se substitue à la décision n° 20230725_B_069

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 27 février 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240227-20240227_B_028-AU
Reçu le 06/03/2024

